

**COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »****29 avenue de Verdun****63190 LEZOUX****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE****RÉUNION DU 23 SEPTEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 23 septembre, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, à la salle intercommunale de Lezoux après convocations légales en date du 17 septembre 2025, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT.

Etaient présents lors de l'appel nominal :

Mme Josiane HUGUET	Mme Eliane GRANET
M. Jean-Baptiste GIRARD	M. Thierry TISSERAND
Mme Sylvie EXBRAYAT	Mme Isabelle GROUIEC
M. Gilles BERGAMI	Mme Elisabeth BRUSSAT
Mme Julie MONTBRIZON	Mr Cédric DAUDUIT
M. Daniel PEYNON	Mme Patricia LACHAMP
Mme Annick FORESTIER	Mr Florent MONEYRON
Mme Marie-France MARMY	Mme Nicole BOUCHERAT
Mr Christian BOURNAT	M. Jean-Louis DERBIAS
Mr Guillaume FRICKER	Mme Michelle CIERGE
Mme Sylvie ROCHE	Mr Bernard FRASIAK
M. Romain FERRIER	M. Yannick DUPOUE
Mme Anne-Marie OLIVON	Mme Laurence GONINET

Suppléants présents : *Mme Nathalie DE LA FUENTE, Mr Patrice BLANC et Mr Philippe BEAL*

Etaient représentés (procuration) :

- Mme VIAL Séverine donne pouvoir à Mr FRASIAK Bernard
- Mme MORAND Catherine donne pouvoir à Mme ROCHE Sylvie
- Mme DE FREITAS Déolinda donne pouvoir à Mr BEAL Philippe
- Mme GRANOUILLET Danielle donne pouvoir à Mme HUGUET Josiane
- Mr COSSON Alain donne pouvoir à Mme MARMY Marie-France
- Mme TARTRY-LAVEST Agnès donne pouvoir à Mme EXBRAYAT Sylvie

Absents : Mr Antoine LUCAS, Mr René BROUSSE et Mr Gilles MARQUET

**VOTE :    En exercice : 35        Présents : 26        Représentés : 6        Votants : 32**

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Mr Jean-Louis DERBIAS, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a accepté.

**Objet :** marche public-marches n°01-2024 et n°02-2024 – installation, entretien et maintenance de centrales photovoltaïques d'une puissance de 9kwc en toiture de bâtiment public – lot n°1 bâtiments situés sur les communes et epci suivants : crevant-laveine, culhat, joze, lempy, lezoux, orleat et communauté de communes entre dore et allier – lot n°2 bâtiments situés sur les communes suivantes : bort l'étang, moissat, saint jean d'heurs et seychalles – avenant n°1

**MARCHE PUBLIC–MARCHES N°01-2024 et N°02-2024 – INSTALLATION, ENTRETIEN ET MAINTENANCE DE CENTRALES PHOTOVOLTAIQUES D’UNE PUISSANCE DE 9kWc EN TOITURE DE BATIMENT PUBLIC – LOT N°1 BATIMENTS SITUES SUR LES COMMUNES ET EPCI SUIVANTS : CREVANT-LAVEINE, CULHAT, JOZE, LEMPTY, LEZOUX, ORLEAT ET COMMUNAUTE DE COMMUNES ENTRE DORE ET ALLIER – LOT N°2 BATIMENTS SITUES SUR LES COMMUNES SUIVANTES : BORT L’ETANG, MOISSAT, SAINT JEAN D’HEURS ET SEYCHALLES – AVENANT N°1**

\*\*\*\*\*

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;
- VU le Code de la Commande Publique et notamment en ses articles L 2194-1 et R 2194-7,
- VU la délibération du Conseil communautaire en date du 30/01/2024 autorisant Mme la Présidente à signer les deux accords-cadres avec l’ENTREPRISE ELECTRIQUE comme titulaire ;
- VU le projet d’avenant n°1 joint en annexe de la présente délibération,

Par marché n°01-2024, et n°02-2024 l’ENTREPRISE ELECTRIQUE s’est vu confier par la Communauté de communes Entre Dore et Allier, les travaux d’installation, entretien et maintenance de centrales photovoltaïques d’une puissance de 9 kWc en toiture de bâtiment public (lots 1 et 2).

Ces deux accords-cadres ont été notifiés le 26/02/2024 pour un montant maximum sur 4 ans de 370 000,00 € HT chacun.

Le présent avenant n°1 procède au rajout d’une ligne à chaque Bordereau des Prix Unitaires (BPU). Il s’agit du pack installation > à 9kWc. En effet, le prix de rachat d’électricité photovoltaïque étant à la baisse pour les centrales < ou = à 9 kWc, il est préférable de passer sur des centrales > à 9 kWc dans le but que les tarifs de rachat restent intéressants pour les membres du groupement de commandes.

Cet avenant formalise également le remplacement de plusieurs séries (4 au total) utilisées pour le calcul de la variation des prix. En effet, l’INSEE a arrêté ces séries à compter de la diffusion de février 2024 et à procéder à leur remplacement par de nouvelles séries dont les intitulés restent identiques.

L’incidence financière globale de cet avenant est nulle. Les montants maximums de chacun des lots de cet accord-cadre ne se trouvent pas modifiés.

Ceci étant exposé, il est proposé au conseil communautaire :

- d’autoriser Mme La Présidente à signer avec l’ENTREPRISE ELECTRIQUE, titulaire des marchés n° 01-2024 (lot 1) et n°02-2024 (lot 2), l’avenant n°1.

**AR Prefecture**

063-246301097-20250923-20250923\_27B-DE  
Reçu le 25/09/2025

CCEDA  
CC 23.09.2025  
(27)

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **APPROUVE à l'unanimité.**

Pour extrait certifié conforme,  
Fait et publié à Lezoux, le 25 septembre 2025  
Signé par Jean-Louis DERBIAS,  
Secrétaire de séance



Pour extrait certifié conforme  
Fait et publié à Lezoux, le 25 septembre 2025  
Signé par Elisabeth BRUSSAT,  
Présidente

